

Gouvernement du Québec

Décret 1367-2024, 28 août 2024

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 140 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1) prévoit notamment que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 141 de cette loi prévoit notamment qu'à l'exception du président du conseil d'administration et du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Commission sont désignés de la façon suivante, soit que sept membres sont choisis à partir des listes fournies par les associations d'employeurs les plus représentatives;

ATTENDU QUE l'article 144 de cette loi prévoit notamment que les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil d'administration et président-directeur général, sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 148 de cette loi prévoit que toute vacance parmi les membres du conseil d'administration, autre que celle du président-directeur général, est comblée suivant les règles de nomination prévues par cette loi;

ATTENDU QUE l'article 149 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe le traitement et, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chaque membre du conseil d'administration de la Commission autre que le président-directeur général de même que les indemnités auxquelles ils ont droit;

ATTENDU QUE madame Josée Méthot a été nommée membre du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail par le décret numéro 848-2021 du 16 juin 2021, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Charles Milliard a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail par le décret numéro 931-2023 du 31 mai 2023, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les listes prévues à l'article 141 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail ont été fournies par les associations d'employeurs les plus représentatives;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE madame Isabelle Simoneau, directrice, Santé et sécurité, Conseil du patronat du Québec, soit nommée membre du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Josée Méthot;

QUE monsieur Claude Breton, président-directeur général par intérim, Fédération des chambres de commerce du Québec et associé, Longview Communications, soit nommé membre du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Charles Milliard;

QUE le décret numéro 618-87 du 15 avril 1987 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et les modifications qui pourront y être apportées s'appliquent aux personnes nommées membres du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vertu du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84092

